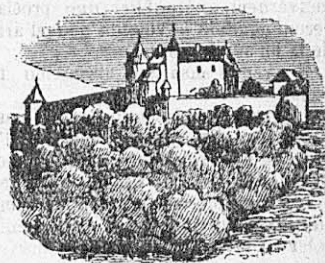




LA GRUYÈRE



Journal indépendant, politique et agricole

paraissant les mardi et vendredi.

Supplément bimensuel gratuit: « L'ÉCHO LITTÉRAIRE »

Imprimerie et Administration: Rue de la Sionge, Bulle.

ABONNEMENTS

Suisse 1 an Fr. 6.—
» 6 mois » 3.—
Etranger 1 an » 10.—
» 6 mois » 5.50
payable d'avance.

Prix du numéro: 5 cent.

On s'abonne dans les bureaux de poste moyennant 20 cent. en plus.

HORAIRE BULLE-ROMONT: BULLE, arr. 8⁵¹ 12⁰⁷ (d. j. f. 15¹⁰) 15³⁰ 20¹⁷. BULLE, dép. 6.— 10⁰⁵ (10²⁵) 13²⁰ 17³⁵

ANNONCES

Canton de Fribourg 20 cts.
Suisse 25 »
Etranger 30 »
Annonces mortuaires
et rétractations 30 »
Réclames 50 »
S'adresser à Publicitas S. A.
suisse de publicité (Cercle
Catholique, 1^{er} étage).

La revision de la loi sur les fabriques

L'appel du parti radical démocratique suisse. CONCITOYENS!

Le vote que le peuple suisse émettra, le 17 février, au sujet de la revision de la loi sur les fabriques décidera de l'avenir de notre industrie au cours de ces prochaines années. L'industriesuisse, fortement atteinte par la crise d'après-guerre, obligée de travailler à maints égards dans des conditions moins favorables qu'à l'étranger, et de lutter péniblement pour conserver une modeste place dans le monde, l'industrie suisse ne pourra sauvegarder sa situation sur le marché international si on lui refuse le modeste avantage que doit lui apporter le nouvel article 41 de la loi sur les fabriques. La revision projetée permettra de porter, pendant les trois prochaines années, la durée du travail à 54 heures par semaine, soit deux heures de plus qu'actuellement. Mais pour qu'on puisse user de cette faculté, il faut une crise économique grave présentant un caractère général ou encore des motifs graves, justifiant une prolongation de la durée du travail; en aucun cas, la durée du travail ne pourra dépasser 10 heures dans la même journée; telles sont les dispositions nouvelles. La loi même confère ainsi à la classe ouvrière des garanties précises qui lui permettent d'envisager sans aucune appréhension l'adoption du projet. Chacun peut et est à même de prévoir dès maintenant les conséquences d'un vote affirmatif.

La nécessité d'une revision est contestée dans certains milieux. Et pourtant elle découle de quantité d'exemples tirés de la pratique. Il est établi que la réduction de la durée du travail a eu pour effet de diminuer l'intensité de travail; d'où un renchérissement de la production qui se traduit non seulement par un recul des exportations, mais par une augmentation du prix des articles manufacturés, sur le marché intérieur, et, partant, par un renchérissement général de la vie. La disposition de la loi actuelle qui permet de porter la durée du travail à 52 heures par semaine a déjà amélioré les conditions de production. Une augmentation de la durée de travail de deux heures par semaine ne peut sans doute jouer qu'un rôle relativement modeste dans la fabrication, mais comme cette innovation permettra d'obtenir un meilleur rendement de l'outillage industriel, elle n'en facilitera pas moins la production et l'écoulement des marchandises.

Ceci établi, le parti radical-démocratique suisse a dû se demander encore si, du point de vue social et hygiénique, on pouvait imposer à la classe ouvrière un supplément de travail de deux heures par semaine, sans compromettre la proportion normale qui doit exister entre le nombre d'heures de travail et d'heures de délassement. Il faut en effet que l'ouvrier puisse disposer comme tout le monde du temps nécessaire au repos du corps et de l'esprit, ainsi qu'à la vie de famille. Mais personne ne saurait sérieusement prétendre qu'un avantage analogue lui échappe du fait de la revision. Même si l'on fait abstraction des conditions de travail beaucoup moins favorables de l'industrie à domicile (qui n'est pas soumise à la loi sur les fabriques), et de la durée du travail beaucoup plus longue dans l'agriculture, il faut reconnaître qu'une somme de travail de 54 heures répartie sur 6

jours n'est pas exagérée. On n'avancera pas davantage que le père ou le frère se verra retenu loin de sa famille dans une mesure excessive s'il est occupé deux heures de plus par semaine à l'atelier.

La revision de l'article 41 est une mesure de nécessité. Le principe de la semaine de 48 heures, que le parti radical-démocratique suisse admet depuis des années, n'est pas en jeu ici. Une fois la crise passée, cette conquête moderne de la classe ouvrière recouvrera intégralement ses droits. C'est donc un sacrifice purement temporaire qu'on demande à la classe ouvrière en vue de ranimer l'activité industrielle et d'atténuer les effets de la crise, dans l'intérêt des travailleurs eux-mêmes. L'amélioration qui en résultera — le parti radical-démocratique suisse l'a expressément proclamé — devra servir dans toute la mesure du possible à augmenter le bien-être de l'ouvrier.

Le projet qui sera soumis au vote du peuple le 17 février est un moyen de défense nécessaire contre la crise, un facteur de relèvement industriel et de redressement économique, un hommage rendu au travail. C'est pourquoi nous engageons chaleureusement les citoyens de tous les milieux et de toutes les professions à voter OUI.

Grand Conseil

Comme nous l'avions annoncé, notre autorité législative a ouvert mardi dernier sa séance ordinaire de février.

Le secrétariat a donné lectures des messages et projets de loi du Conseil d'Etat.

Les nouveaux députés *Gutknecht et Paul Rime* ont été assermentés.

La journée de mardi et une partie de celle de mercredi ont été consacrées à la discussion du projet du nouveau code pénal fribourgeois.

Compte-rendu de l'Etat pour 1922.

DIRECTION DE L'INTERIEUR

Rapporteur: M. Gobet.

M. F. Glasson souhaite que l'inspection spéciale se fasse régulièrement et dans toutes les laiteries.

M. Savoy, directeur de l'Intérieur, est parfaitement d'accord et prie M. Glasson de déposer une motion dans ce sens.

Le rapporteur, M. Gobet, fait une incursion dans le domaine sportif et estime que l'abus des sports est un danger pour les apprentissages. Il fait appel à une restauration chrétienne de notre jeunesse et à son sens de travail et d'honnêteté.

DIRECTION DES FINANCES

Rapporteur: M. H. Buchs.

Certaines communes n'ont pas interprété correctement les normes de la loi d'impôt. On avait omis de délivrer des formulaires à certains contribuables. Mais tout cela est en ordre aujourd'hui.

M. Jungo fait remarquer qu'il se glisse quelques erreurs dans les registres de l'impôt. L'orateur cite des exemples qu'il a eu l'occasion de constater dans l'exercice de sa profession de notaire. Il voudrait qu'il soit donné des ordres au bureau des contributions de façon que tout soit en ordre. Nous avons plus de 43 000 contribuables. Ce chiffre est trop élevé, attendu que beaucoup sont incapables d'acquiescer leur cote parce que n'ayant pas les moyens d'existence.

M. Chalton, directeur des finances. Pour répondre à l'exposé de M. Jungo, il faudrait une journée. Nous devons voir toutes les difficultés qui se trouvent dans l'application de la loi fiscale de 1919. Nous ver-

rons s'il y a lieu d'y faire des revisions. Les recours et les réclamations ont bien diminué depuis deux ans.

Il n'y a rien d'étonnant que nous ayons 43.000 contribuables sur 144.000 habitants.

DIRECTION DE LA JUSTICE

Rapporteur: M. P. Joye.

Il est fait une remarque sur la surveillance des biens des pupilles et des justices de paix.

M. Perrier répond que la direction de la justice continuera à faire des inspections dans les greffes et dans les justices de paix. Les comptes des pupilles doivent être faits par les tuteurs. On va prévoir des leçons spéciales pour les tuteurs dans les cours de perfectionnement.

MM. Moret et Savoy parlent des annonces de décès que les officiers d'état civil ont l'obligation de faire aux justices de paix.

M. Perrier déclare qu'un guide spécial va être édité à l'usage des juges de paix leur indiquant les principales règles à suivre dans l'exercice de leurs fonctions.

DIRECTION

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Rapporteur: M. P. Joye.

La commission d'économie publique demande une enquête sur les occupations accessoires de certains instituteurs qui peuvent nuire à l'enseignement primaire.

M. Perrier. Nous avons demandé une enquête qui est en cours actuellement. Les résultats seront donnés au Grand Conseil, mais il ne faudrait pas éliminer tout instituteur des fonctions communales.

M. Daguet aborde le sujet des locaux du Collège St-Michel, qui ne sont pas suffisants. Les bâtiments ne correspondent plus aux exigences et au confort. Il faudrait un plan d'ensemble de réparations. La Direction des Travaux publics a déjà fait son possible, mais on ne lui a pas soumis de données générales.

M. Roger Diesbach voudrait que les pilônes du grand pont suspendu soient utilisés à la réfection du Collège.

M. Perrier. Nous sommes d'accord avec les remarques de M. Daguet. Nous devons avoir un programme exact qui ne nous est pas encore parvenu. Mais il faudrait des fonds importants pour un remaniement complet des bâtiments du Collège.

M. Buchs, directeur des Travaux publics. Les installations sanitaires du Collège ne répondent plus aux exigences. Nous avons, en 1923, fait des travaux définitifs, ainsi le dallage des grands corridors qui a coûté 22.000 fr. Quand nous aurons un plan d'ensemble, nous commencerons. Quant aux pierres du pont suspendu, nous les avons données pour la construction de l'église de Saint Pierre et la proposition de M. Diesbach vient un peu tard. Le cadeau est fait dans un but très utile et je crois que nous avons bien agi.

M. Roger Diesbach. Nous venons de manquer une occasion propice de faire un premier pas vers l'aménagement du Collège. Si l'on avait prévu les plans auparavant, les pilônes auraient été tout indiqués.

M. Buchs, conseiller d'Etat. Ce que nous avons donné à l'église de St-Pierre est acquis. Lorsque les plans généraux seront en notre possession, nous nous mettrons à l'œuvre.

DIRECTION

DES TRAVAUX PUBLICS

Rapporteur: M. P. Joye.

Il est parlé du goudronnage des routes et M. Buchs, directeur des Travaux publics,

donne les explications nécessaires sur l'amélioration des chaussées.

En 1923, on a entrepris plusieurs travaux de goudronnage, ce qui nous a coûté 22.000 fr. environ. Pour 1924, nous avons fait l'achat de matériel nécessaire.

On souhaite que le Musée industriel soit transporté de la Poste à l'ancien Institut de Pérolles.

M. Buchs. Le Musée pédagogique est installé à la Bibliothèque cantonale. Nous payons une location de 3500 fr. à la poste pour les collections du Musée industriel. Nous étudions l'aménagement des locaux de l'Institut agricole.

A propos des horaires de la grande ligne Fribourg-Lausanne, il est à remarquer que toutes les démarches faites furent infructueuses. On s'obstina à supprimer l'arrêt du train direct de 16 heures à Romont. Nous redemanderons cette année-ci les mêmes améliorations.

M. Delabays se fait un plaisir de remercier le gouvernement et en particulier le directeur des Travaux publics. Il fait remarquer que c'est de la mauvaise volonté de la part des C. F. F., d'autant plus que les trains de 16 heures s'arrêtent pour les croisements à Villaz-St-Pierre.

M. Buchs. Nous avons fait des démarches à la direction des C. F. F., au Conseil d'administration et au Conseil fédéral. On nous a allégué que c'était par mesure d'économie que les trains ne s'arrêtaient pas. Or, nous avons répondu que les express qui s'arrêtent à Romont font le trajet Lausanne-Fribourg en une minute de moins que ceux qui brûlent la station.

MM. Despond et O. Genoud demandent une correction de route à l'entrée du village de Semsales, à un endroit très dangereux.

M. Buchs. Cette correction est nécessaire, mais il faudrait déplacer la voie des C. E. G., ce qui occasionnerait des frais énormes.

CHANCELLERIE D'ETAT

Rapporteur: M. P. Joye

On demande quand sera publié le Bulletin du Grand Conseil de l'année 1919? Il sera prêt pour le mois prochain. Quant à la nomenclature des employés de l'Etat, elle paraîtra sans nom ni désignation des traitements dans les prochains comptes-rendus.

Le nombre des employés de l'Etat, dit le président du Conseil d'Etat, diminue. Mais il y a des situations acquises pour lesquelles nous devons avoir des ménagements.

PETITIONS

Les gendarmes retraités sollicitent une amélioration de leur sort. La pétition est renvoyée à la commission.

IMPOTS INDIRECTS

Les impôts sur le timbre (noir et rouge) sont augmentés du 50 %. La loi entrera en vigueur lorsque le délai référendaire sera expiré.

DIRECTION DE LA POLICE

Rapporteur: M. H. Buchs.

A propos de la danse, M. Leicht, le rigide député du Lac, demande qu'à l'avenir les préfets sollicitent un préavis des Conseils communaux, qui sont mieux à même de juger de l'utilité de la permission à accorder en cas de soirées dansantes.

Le Grand Conseil a continué jeudi et vendredi la discussion du projet du nouveau code pénal.

Il a voté samedi une motion invitant le

gouvernement à publier une proclamation recommandant le vote du nouvel article 41 de la loi sur les fabriques.

Il a repris ensuite la discussion du code pénal.

Le groupe agricole du Grand Conseil fribourgeois, réuni jeudi, a décidé, à l'unanimité, de recommander l'acceptation de l'art. 41 de la loi fédérale sur les fabriques.

Les représentants du peuple demandent aux paysans fribourgeois d'aller en masse voter en faveur de l'art. 41.

NOUVELLES SUISSES

Exportation de bétail. — D'après les données de la Direction générale des douanes, on a exporté en 1923 au total 12,173 têtes de bétail, soit 1692 taureaux, 7038 vaches, 1251 bœufs et 2192 pièces de jeune bétail. L'exportation n'a pas atteint celle de l'année dernière, mais elle dépasse cependant d'environ 2000 pièces celle de l'année 1913. L'interdiction d'importation promulguée en Espagne a certainement influencé notre chiffre d'exportation dans un sens défavorable. Mais la situation va s'améliorer à cet égard, car la France a rapporté la mesure prise concernant l'interdiction d'importation, et l'Espagne va très probablement faire de même. D'autre part, un certain nombre de pays ont l'intention d'effectuer des achats de bétail suisse, si bien qu'on peut s'attendre à ce que l'exportation atteigne en 1924 des chiffres satisfaisants.

Berne. — Accident mortel. — Le jeune Joseph Bucher, 12 ans, est tombé dans une fosse à purin, à Barschachen, et s'est noyé.

Argovie. — Un enfant ébouillanté. — A Aarau, un bambin de trois ans, fils de M. Gaduni, de Belluni (Italie) est tombé accidentellement dans un baquet d'eau bouillante. Atrociement brûlé, il n'a pas tardé à succomber.

Neuchâtel. — Empoisonnement. — Lundi dernier, une superbe pouliche appartenant à un agriculteur de Cernier, a dû être abattue d'urgence par suite de l'ingestion d'if, arbre qui constitue un violent poison pour les animaux de l'espèce chevaline surtout.

CANTON DE FRIBOURG

Le Code pénal fribourgeois. — Le Grand Conseil a adopté vendredi le chapitre relatif à la libération conditionnelle, à l'atténuation de la peine, et le chapitre suivant jusqu'à la grâce. Il a écarté la proposition d'accorder aux juges la faculté de prononcer l'acquiescement en cas de provocation violente et d'atteinte à l'honneur.

Dans sa séance de lundi matin, il a adopté les articles relatifs aux faux renseignements donnés par les organes d'une société anonyme ou coopérative. Il a également adopté les articles visant la concurrence déloyale et les atteintes au crédit; de même le titre du code pénal relatif aux atteintes à la religion. Enfin, il a abordé la discussion des naturalisations.

Les foires. — Petite foire que celle de lundi; une soixantaine seulement de bêtes avaient été amenées. Beaucoup de marchands, par contre.

FEUILLETON DE "LA GRUYÈRE"

La Noyée du Vieux-Moulin

PAR AUGUSTE GEOFFROY

— Ah! vous êtes le Parisien qu'attendent les patrons de la « Croix d'Argent », eh bien, je ne vous laisserai point en panne. Seulement dame, vous serez sur la banquette du devant, entre moi et une demoiselle pas épaisse, heureusement, un peu serré, un peu à la fraîche, mais vous avez un bon manteau et nous arriverons avant la nuit, alors vous n'en mourrez pas, heu, heu, heu!

— Merci, merci, répondez-moi en lui secouant la main; cela ira très bien; je suis mince aussi, moi, comme la demoiselle, et à nous deux nous n'occuperons que la place d'une personne de poids...

Le ciel était clair, mais la bise âpre; l'automne se rappelait au souvenir de ceux qui se seraient trop fiés au beau soleil.

A la guerre comme à la guerre; j'aurais dû prévoir cette éventualité et envoyer un télégramme le vendredi à la « Croix d'Argent »; mais je me réchaufferais plus tard auprès du bon feu de l'hôtel.

Je m'installais donc sur le siège, où une jeune fille occupait déjà une place à ma gauche, et le conducteur, le père Désiré, comme je l'entendis appeler, à ma droite.

Le bon bétail de garde se maintient à des prix élevés; les bonnes vaches se vendaient couramment de 1000 à 1700 fr., les génisses prêtes de 900 à 1450 fr.

La foire de Fribourg, où se trouvaient, lundi également, beaucoup de marchands, n'avait réuni qu'une maigre assistance de bêtes. Là aussi, les prix sont très fermes.

GRUYÈRE

Soirée-choucroûte radicale.

Samedi soir, le Cercle des Arts et Métiers a connu l'animation des grands jours. Plus de deux cents citoyens s'y pressaient pour prendre part à cette agape fraternelle qu'est une soirée-choucroûte radicale.

Tout d'abord, rendons hommage au sympathique tenancier qui a servi des mets succulents et des vins de première qualité. Il s'est surpassé et nous lui témoignons ici un hommage de publique reconnaissance.

La partie oratoire est inaugurée par M. Jules Glasson, président du Cercle. Il remercie les citoyens radicaux d'avoir répondu si nombreux à notre appel, disant que cet empressément est encourageant pour le parti radical.

Il salue la présence de M. l'avocat Gross, député, de Fribourg. Il le félicite d'avoir, le premier, renversé les idoles et largement contribué à l'assainissement des finances fribourgeoises. En ce faisant, il a bien mérité de la Patrie fribourgeoise. Le pays espère bien voir un jour M. Gross le représenter sur une scène plus grande, digne de son talent et de son dévouement.

M. le Président salue les députés de la minorité qui ont bien voulu honorer l'assemblée de leur présence.

Il relève les paroles prétentieuses de certains députés qui, au banquet conservateur d'Estavayer, ont cru pouvoir dire que le parti radical gruyérien était à son déclin. Notre parti est au contraire en pleine prospérité; ses effectifs augmentent sans cesse et le Cercle des Arts et Métiers compte plus de 500 membres.

M. Glasson termine en portant son toast à la démocratie.

Puis il donne lecture d'une lettre de M. Cailler, conseiller national, retenu chez lui par la maladie, et des télégrammes de MM. Félix Glasson, absent du canton, Alfred Conus et Emile Conus, malades, et Cas. Schouvey.

M. Retornaz est désigné comme major de table, fonctions dont il s'acquitte avec le brio, l'entrain, l'esprit d'à-propos et la fermeté qu'on lui connaît.

M. Gross, député, prend la parole. Nous voudrions pouvoir reproduire entièrement son discours. Mais le cadre de notre journal nous oblige à n'en donner qu'un pâle résumé.

M. Gross voit ici des représentants de toutes les classes. Le spectacle édifiant de cette assemblée lui montre que le district de la montagne sait encore tenir haut et ferme le flambeau qui éclaire le sentier par où passe la liberté. D'ailleurs, le foyer gruyérien a toujours été le berceau de l'indépendance. C'est de la Gruyère que sont sortis les vaillants citoyens que furent Gobet, Victor Tissot, Majeux, Glasson et tant

Les clients de l'intérieur bavardaient, plaisantaient, se bouscullaient; ils tirèrent enfin violemment leur portière.

Et le père Désiré siffla ses deux chevaux qui secouèrent leurs grelots, la patache démarra, et avec un mouvement tournant, quitta la gare pour prendre la route départementale.

Les vitres de l'intérieur avaient été relevées derrière notre dos, et pressés tous trois, avec sur les genoux le tablier de cuir nous n'étions point trop à plaindre; nous avions presque chaud.

Tout de suite, le père Désiré se mit à jacasser comme une pie.

Il m'expliqua que nous traversions trois communes avant de parvenir à Rambercourt, communes où la voiture s'arrêterait; que la rentrée des classes et les semailles étaient la cause de l'encombrement de sa voiture, sans quoi j'aurais trouvé des places libres.

Puis il se présenta lui-même à ma connaissance.

« Depuis vingt ans, il faisait ce service de voiture pour dépêches postales, voyageurs et marchandises, départ cinq heures du matin pour Saint-Aubin et retour cinq heures du soir pour Rambercourt.

« Ah! il en avait reçu des coups de soleil avalé des kilos de poussière, enduré des pluies glacées, porté des paquets, fait des commissions; pas besoin donc d'assurer qu'il était connu comme pas un et que lui-même était renseigné sur chaque maison des villages du parcours et de la ville de

d'autres. Je vois, dit-il, un état-major, des chefs actifs, intelligents, courageux, derrière lesquels se presse la nombreuse phalange des libéraux-radicaux gruyériens. Cela fait bien augurer des luttes futures.

Nous avons déjà remporté un certain nombre de droits populaires; des réformes utiles ont été introduites chez nous; nous avons obtenu une représentation de la minorité au Conseil d'Etat, où le travail de notre représentant impose le respect de la majorité.

La majorité conservatrice est un cheval ombrageux; quand on lui donne trop vivement de l'éperon, il se cabre et fait un saut en arrière.

Nous avons besoin du concours de tous les citoyens. Peut-être quelques-uns sont-ils lassés de la politique; certains ne se demandent-ils pas s'il ne faut pas rompre avec les partis historiques pour fonder des ligues économiques, associations agricoles, d'employés, etc.

Ces aspirations n'ont rien que de légitime et elles peuvent trouver place dans certaines votations. Mais si les intérêts supérieurs du pays le demandent, tous doivent se ranger sous l'égide nationale.

Les luttes de classes sont dangereuses pour la sécurité du pays et elles peuvent aboutir aux pires dictatures, aux pires tyrannies.

Par l'assemblée de ce soir, nous voyons que vous avez la ferme résolution du labeur en commun, de la coordination des efforts pour la prospérité du pays et le bien général.

L'agriculture et l'industrie sont les deux piliers de notre existence. La vraie solution consiste en un juste équilibre entre ce qui sert à la consommation, l'agriculture, et ce qui sert à l'exportation, l'industrie. Il faut que les ouvriers puissent acheter le nécessaire, puissent vivre, mais il faut aussi que l'industrie puisse concurrencer l'étranger.

Le parti radical a cherché à réaliser les aspirations des ouvriers, non seulement par des paroles, mais par des faits, par les institutions créées pour eux.

Il ne faut pas se cantonner dans un régionalisme étroit quand il s'agit de réaliser un progrès économique et national.

Voici le programme que nous nous sommes efforcés de réaliser dans le passé et que nous chercherons à réaliser davantage encore dans l'avenir.

Mais pour cela, nous faisons appel aux jeunes énergies. Trop longtemps, la jeunesse s'est tenue à l'écart de la politique, depuis la guerre; elle est lasse de lutter contre les difficultés matérielles, au moment où elle devrait pouvoir s'épanouir; elle voudrait un peu plus de choses tangibles, claires, nettes. Et pourtant, elle a la générosité, la force, l'endurance, la discipline et elle pourrait rendre d'immenses services au pays.

La situation de demain sera celle qu'aura faite la jeunesse d'aujourd'hui. A elle, il appartient de remplacer le vide et de remplacer la vieillesse fatiguée.

M. Gross, dans une vibrante péroraison, porte son toast à la prospérité du Cercle des Arts et Métiers, aux anciens lutteurs et à la coordination des efforts, pour le plus

Saint Aubin.

« Il était, pour bien dire, le Bottin en chair et en os de la contrée, on pouvait l'interroger sur n'importe qui ou sur n'importe quoi; il répondait comme un dictionnaire. »

Et je sus ainsi, sans même avoir besoin d'interroger, que Rambercourt était un village important, d'au moins trois cents feux exclusivement agricole et forestier, sans même un moulin, car l'ancien était sans meunier depuis des années, que tout le monde y était plus ou moins propriétaire, avec de beaux vergers autour de chaque maison, de sorte que l'ensemble du pays s'étendait sur une longue surface.

Qu'il n'y avait rien de gai, de verdoyant de tranquille, de riche, d'heureux comme Rambercourt, quand, au mois de juin, les trèfles et les luzernes embaumaient, que les blés et les avoines ondulaient à la brise, que les abeilles bourdonnaient autour des cerises rouges et des abricots jaunes, que les pinsons et les chardonnerets s'égosillaient dans les nids.

Comme il était bâti dans une vallée solitaire qu'une ceinture de forêts fermait de toutes parts, qu'au-delà on ne retrouvait plus d'autre village avant plusieurs lieues, les gens de Rambercourt vivaient bien entre eux, presque tous un peu parents, ce qui n'empêchait point les jalousies, les querelles, l'humanité est la même partout, plus ou moins, mais enfin on aurait pu être plus mal ailleurs qu'à Rambercourt, et j'avais bien fait d'y venir passer quelques jours

grand bien de la Patrie fribourgeoise et de notre chère Suisse. (Longs appl.)

M. James Glasson, syndic de Bulle, après avoir rappelé les élections communales, où les conservateurs ont regagné un siège, grâce à la présence de la liste socialiste, fait l'historique de l'activité du Conseil durant ces deux dernières années: solution du litige pendant avec les E. E. F., emprunt de 1.200.000 fr. à des conditions très favorables, nomination de M. Næf au poste de conservateur du Musée Gruyérien, réalisation de nombreux travaux extraordinaires, interventions énergiques auprès des autorités fédérales en vue du maintien des conditions actuelles du Téléphone de Bulle, etc.

Il parle de la grave question qui s'agit en ce moment, celle du rachat de la Société Electrique, disant qu'en cas de rachat la Ville exploitera cette entreprise de façon à soulager le contribuable.

Il fait appel à la bonne volonté des membres du Conseil général, qui assistent généralement trop peu nombreux aux séances.

M. L. Despod, député, se réjouit du succès de la soirée-choucroûte traditionnelle des libéraux-radicaux qui a suscité de multiples imitations chez les conservateurs des districts. C'est la preuve de l'excellence de l'institution, en ces temps où les partis historiques ont quelque peine à maintenir les divers éléments économiques sous leur drapeau politique.

M. Despod croit que le parti radical fribourgeois doit chercher sa voie dans l'amour et la pratique de la démocratie et du bien social. Il prospérera ou végétera selon qu'il suivra cette route. Sans doute, il ne s'agit pas d'emboîter le pas aux chefs socialistes et d'adopter leurs nébuleuses et inapplicables théories. Il s'agit au contraire de chercher ce qui unit et grandit et non ce qui divise et diminue, tout en étant un parti d'avant-garde, comme le parti radical l'a été dans le passé.

Groupons-nous donc sous le drapeau du Cercle des Arts et Métiers qui est celui des travailleurs que sont les membres de l'association et cherchons l'intérêt de ces travailleurs avec sincérité, désintéressement et compréhension. Le 17 février, il ira de l'intérêt bien compris de l'industrie suisse d'accepter la modification de l'article 41 de la loi fédérale sur les fabriques. Cette industrie a besoin de cette faculté momentanée de prolonger la durée du travail. On ne peut en conscience la lui refuser. (Applaudissements.)

M. Louis Blanc, député, se demande si nous ne devrions pas prolonger notre soirée jusqu'à cinq heures si nous voulions suivre nos adversaires sur le terrain qu'ils ont choisi. Mais nous ne sommes pas des négatifs et nous vous ferons grâce de toutes les aménités dont ils nous ont gratifiés. Rappelant toutefois les paroles prononcées à Estavayer, M. Blanc leur fait observer qu'on ne doit pas parler de corde dans la maison d'un pendu; ils ont eu le triste courage de jeter la venie sur tout un parti à cause d'affaires personnelles et ne touchant en rien aux affaires de l'administration publique.

Poursuivant son discours, M. Blanc dit que tout le monde doit avoir sa religion faite touchant la journée de huit heures ou la semaine de 54 heures. Il n'y revient pas; mais il rappelle que notre programme nous engage à venir en aide aux faibles. Nous avons donc le devoir de travailler à la réalisation de cette partie de notre programme.

A la votation du 3 décembre, dit M. Blanc, le peuple a démontré le bon sens public, une équité capable de résister aux suggestions et aux propositions les plus alléchantes. Mais il a constaté également que certains progrès doivent être réalisés.

Le nouveau Comité du Cercle l'a si bien compris qu'il a pris l'initiative de la création d'une caisse de secours.

Mais nous avons, en dehors de notre fa-

sous le toit de la « Croix d'Argent », j'allais y trouver de braves cœurs, un bon gîte et j'aurais de magnifiques promenades à faire aux environs.

Le père Désiré était un philosophe à sa manière.

Après m'avoir absorbé pendant une demi-heure, il se rejeta sur ma voisine, une originaire de Rambercourt, demoiselle de magasin à Saint-Aubin, et qui venait passer la journée du dimanche auprès de sa vieille maman.

Ce n'était plus une toute jeune fille, mais une personne de vingt-trois à vingt-cinq ans, modeste, aux traits réguliers, judicieuse et de bon cœur d'après ce que m'apprirent sa phonologie et ses réponses aux curiosités plus ou moins discrètes de Désiré. (A suivre).

mille, beaucoup de malheureux qui souffrent. Notre hôpital de District a été dirigé et administré de main de maître. Il fait ce qu'il peut, mais il ne peut subvenir à tous les besoins. C'est ainsi que pour beaucoup de cas, les malades doivent être transportés à grands frais à l'Hôpital cantonal. Nous devons remédier à cela et travailler à la création d'une clinique pourvue de tous les progrès chirurgicaux et permettant à nos malades de se faire soigner plus près de leur domicile. M. Blanc espère que, de ce soir, partira ce progrès qu'on doit à nos malades, à notre corps médical si dévoué et illégitime.

M. Blanc porte son toast à la réalisation de cette idéal humanitaire et de progrès social (chaleureux appl.)

Les Choraliens entonnent ensuite le Cantique suisse, qui est chanté en chœur par toute l'assistance debout.

M. Bochud, délégué du Cercle radical de la Glâne, apporte le salut de nos amis de Romont, en excusant l'absence de son président, retenu.

M. Gustave Dupasquier, député, à Vuadens, déclare qu'un parti agraire ne verra jamais le jour dans notre canton. Dans la Gruyère, le paysan se souvient que le premier libéral, Chenaux, était un paysan.

Dimanche prochain, ajoute M. Dupasquier, nous ne voterons peut-être pas tous de la même façon. Nous savons que parfois il est plus pénible à un ouvrier de travailler huit heures dans un atelier qu'à nous, paysans, 14 heures en plein air. Il boit à la prospérité du Cercle des Arts et Métiers, pour le bien-être du district et du canton.

M. Marcellin Charrière, député à Cerniat, apporte le salut du Cercle démocratique de Cerniat, de nos amis de Crésuz, de Charmey et même de Bellegarde. Il espère qu'après assainissement des finances cantonales, on pourra entrevoir l'allègement des charges qui pèsent sur l'industrie, l'ouvrier, le paysan, le salarié.

La partie officielle étant close, le major de table remercia le tenancier et son personnel. Il remercia également l'orchestre qui s'est prodigué pendant toute la soirée et dont les productions ont charmé les convives. (Les membres de l'orchestre ont bien mérité du parti et ils ont droit à la reconnaissance du Cercle des Arts et Métiers pour leur gracieuse et aimable collaboration à la parfaite réussite de cette soirée. Réd.) Enfin, avant de commencer la partie récréative, le major de table proposa une mise américaine en faveur de la Caisse de secours. Cette mise procura la belle somme de Fr. 152,10.

Nombreuses furent les productions humoristiques, nombreux furent les chants enlonnés par les Choraliens et des amateurs. Nous devons à la Glâne, entre autres, d'avoir passé de bons moments.

A tous, merci, et à l'année prochaine.

Banque Populaire de la Gruyère. — L'assemblée des actionnaires de cet Etablissement, réunie dimanche dernier, a appelé M. Maurice Remy-Tinguely, à Bulle, à faire partie du Conseil d'administration de la banque. M. James Glasson, Syndic de Bulle, a été désigné comme membre de la Commission des censeurs.

Mise en garde. — Le département fédéral de justice et de police met en garde contre les agissements d'un « établissement artistique », rue Genova 25, à Madrid, qui, moyennant envoi préalable d'une somme minimum de 5 francs, promet, de façon délictueuse, des emplois rémunérateurs aux intéressés, qui, dans la règle, ne reçoivent que des brochures sans valeur.

Commerce de bétail. — Les marchands de bétail sont prévenus que, à partir du 1^{er} mars prochain, ceux qui ne seront pas en possession de la patente pour 1924 seront mis en contravention et passibles de l'amende fixée par le concordat intercantonal dont le minimum est de 100 fr. De même, depuis le 1^{er} mars, il ne sera plus délivré de patentes pour la présente année.

Il est rappelé également aux marchands de bétail que, selon la nouvelle législation, les carnets de contrôle doivent être exactement tenus et qu'ils ont l'obligation d'inscrire dans ce carnet tous leurs achats et non pas seulement ceux qui ont été effectués dans le canton de Fribourg.

Football. — Dimanche, sur le terrain des Agges, pour son dernier match de championnat suisse, Bulle I battit Château-d'Oex I par 18 buts à 0. A Romont, pour le championnat fribourgeois, Bulle II s'est fait battre par l'équipe locale par 7 buts à 1.

Concert de la Chorale. — Par un travail sérieux, assidu et persévérant, la Chorale a conquis des lauriers dont elle peut à bon droit se glorifier. Elle ne sait pas ce que peut être une demi-préparation.

Noblesse oblige et bon sang ne peut mentir ; elle se devait, elle devait à sa vieille réputation de vouer plus de soins encore, si c'est possible, à la préparation de son concert annuel de dimanche prochain.

Qu'on se rassure ! il n'y aura pas de l'a peu près. Tout est prévu et bien prévu pour une parfaite réussite. Le programme et l'organisation ne laissent rien à désirer. La valeur de la Chorale, la direction impeccable de M. Radraux, l'entraide fraternelle de la Cécilia et du Corps de Musique, n'en voilà-t-il pas assez pour donner à cette soirée un cachet qui en fera une des plus belles de la saison ?

Les chants sont de grande envergure et sont des œuvres d'un style puissant. L'un d'eux, PRES DU FLEUVE ETRANGER, sera chanté par la Chorale et la Cécilia, avec accompagnement par le Corps de Musique.

Une berceuse, l'ETOILE FÉE, chantée par la Cécilia et une aimable soprano-solo, ravira les auditeurs.

Le Corps de Musique à son tour donnera, deux superbes morceaux. Est-il besoin de lui prédire un nouveau succès ?

On nous dit le plus grand bien de la petite comédie qui terminera la soirée : « UN MAUVAIS VENT A SOUFFLÉ », par E. Castella.

Comme on le voit, rien n'a été négligé pour que le public qui se pressera à cette soirée musicale en éprouve la plus entière satisfaction.

Les jodleurs à Bulle. — La coquette salle de l'hôtel des Alpes, encore ornée depuis la veille, était bondée dimanche après midi d'un public sympathique avide de savourer les si jolies mélodies du club des jodleurs Langasse de Berne.

Ce public ne fut certes pas déçu car toutes les productions furent charmantes et partant très applaudies.

Vuadens. — Les très nombreuses personnes qui ont eu le plaisir d'assister dimanche dernier au concert de la Gruyéria, la jeune et si vaillante société de musique de Vuadens, en sont revenues enchantées ; enchantées disons-nous, et des progrès réalisés et de l'excellente interprétation d'un programme musical difficile où les exécutants ont si bien respecté les nuances, la précision et la finesse d'interprétation qu'exigeaient l'une ou l'autre des œuvres inscrites. Aussi chaque morceau fut-il chaudement applaudi par un public enthousiaste. Le concert de la Gruyéria fut un succès, pour ses membres et leur distingué directeur M. Ernest Rolle.

La vaudoiserie d'Alfred Tonneau Les Dames voutent à bien amusé l'auditoire.

Musiciens et acteurs méritent donc de bien sincères félicitations.

Authentique. — Sous ce titre, un abonné nous adresse les lignes suivantes :

Judi soir dernier, vers 11 heures, le gendarme de la localité faisait sa ronde habituelle afin de vérifier la fermeture des établissements publics de B. Voyant un cheval qui stationnait depuis assez longtemps, parait-il, il fit aux retardataires qui avaient encore quelques kilomètres de route à parcourir la juste remarque qu'il n'est pas humain de laisser pendant plusieurs heures à cette saison des chevaux devant les établissements.

Quelle ne fut pas cependant la surprise des témoins de voir la grande colère de l'interpellé et de l'entendre dire bien fort : « Ça ne vous regarde pas, les chevaux sont à nous, ils étaient couverts et apri tot le pâ mé la péna d'ithre tpelet ».

« La prolongation de la durée du travail au-delà de huit heures est une question d'existence pour les industries et les métiers de notre pays. A l'étranger, on prolonge la journée de travail afin de surmonter la crise de l'après-guerre. La Suisse, qui n'a ni charbon, ni matières premières, se doit de suivre cet exemple sous peine d'être écrasée par la concurrence, tant à l'étranger que sur son propre marché.

Par le travail, à la prospérité de la nation !

Il ne saurait nuire à l'homme en bonne santé de travailler un peu plus de 8 heures. Le paysan peine pendant 12 heures et davantage.

Nous voterons OUI.

Union suisse des paysans.

La votation fédérale du 17 février. — On nous écrit :

A voir le peu de propagande en vue de la votation fédérale du 17 février, on pourrait croire que le corps électoral se désintéresse de la question. Y a-t-il réellement

de l'indifférence ? Nous ne le croyons pas, tant sont graves les intérêts en jeu.

Chez nous, la question est peut-être moins épineuse, parce que les rapports entre patrons et ouvriers sont cordiaux et que les premiers sont généralement conscients de leur devoir social. Il y a peu d'ouvriers, dans notre contrée, qui ne se fassent un plaisir d'aider un patron au jour de presse, en consentant du travail supplémentaire.

Si on nous avait proposé un texte de loi rigide, sans interprétation ni extension possibles par des ordonnances subséquentes, si on nous avait dit, par exemple, que durant une année, deux années, la journée normale de travail dans les fabriques est portée à neuf heures par jour, et que la loi principale rentrera en vigueur immédiatement après l'expiration de ce délai, nous croyons que cette loi aurait acquis chez nous l'unanimité des électeurs.

Mais ce n'est pas le cas. On veut nous dit-on, augmenter la production, en vue de l'exportation. Si la main-d'œuvre est insuffisante, pourquoi y a-t-il des milliers de chômeurs en Suisse ? Quand tous seront occupés, la production n'en sera-t-elle pas suffisamment augmentée ?

Ce n'est donc pas ce que l'on se promet. Evidemment, le prix de la journée ne sera pas diminué ; il restera seulement, pour 9 heures, ce qu'il était pour 8 heures. Et dans quelque temps, est-il exclu que les fabriques réduisent la semaine à 48 heures et qu'elles répartissent ces 48 heures sur les

cinq premiers jours de la semaine ? L'ouvrier verrait ainsi son salaire diminué de 12 1/2 %.

Nous ne croyons pas que ce cas se produirait chez nous ; mais il suffit qu'il soit possible ailleurs pour que tous les ouvriers se solidarisent et votent résolument NON.

Après la foire du 14 février, nous mettrons en circulation les cartes de remboursement pour l'abonnement de LA GRUYÈRE pour 1924. Les abonnés qui désirent payer à notre bureau (rue de la Sionge) sont priés de le faire jusqu'à cette date.

Madame et Monsieur Léon PASQUIER-FRANCEY et Famille remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné tant de sympathie à l'occasion du grand deuil qui vient de les frapper.

Hernieux Bandages Ginger, Bâle depuis Fr. 16.— est renommé par sa simplicité et sa sûreté comme un des meilleurs parmi tous les systèmes ; sans ressort, sans sous-cuisses blessant. Bas de varices - Ceintures contre descentes et évanouissements. Garantie écrite ! Renseignements et essais gratuits à : Romont, le 13 févr. de 1 1/4-4 h. Hôtel Gare ; Bulle, 14 févr. de 1 1/4-5 h. Hôtel du Cheval-Blanc.

Chaussures E. MARMILLOD-GEX
 BULLE Place de l'Union et du Cheval-Blanc BULLE
APRÈS INVENTAIRE
Grande Vente de Chaussures à bon marché !
 Dès ce jour et jusqu'à fin février courant **10 % de RABAIS**
 sur tous les Articles d'hiver doublés chaud
 Réparations TIMBRES D'ESCOMPTE A. C. G.
 Téléphone N° 10 Envois contre remboursement

Machines à bois.
 Toutes machines à travailler le bois, neuves et occasions. Gros stock. Moteurs. Vente, achat, échange, facilités. Devis gratuits.
Etablissements C. FELIX
 Bd. Graney, 8, Lausanne.
 Tél. 85.36.

A VENDRE
 4 porcs
 de 10 semaines. S'adresser à **Firmin Morand**, rue du Moléson, Bulle.

A vendre
 un beau chien noir, croisé loup, bon pour la garde et le trait.
 S'adresser à **Emile CORPATAUX**, chauffeur, La Tour-de-Trême.

VENTE JURIDIQUE
 L'Office des Poursuites de la Gruyère vendra aux enchères publiques, à son bureau, le **mercredi 13 courant, dès 2 heures**, les immeubles art. 1066, 1067, 1068 et 1069 du registre foncier de La Tour-de-Trême, appartenant à **Etienne TOGNOLI** et comprenant habitation, grange écurie et jardin.
 Prix d'estimation : **14.000 fr.**
 Bulle, le 11 février 1924.

VENTE DE BOIS
Samedi 16 février, la commune de Gruyères vendra en mises publiques les bois suivants :
 1° **Aux Albeuves**, 20 billas hêtre, 25 billons sapin, 20 pièces de charpente, 10 stères hêtre et 12 tas de rondins et lattes.
 Rendez-vous à 8 1/2 heures aux Scieries de Pringy.
 2° **En Bouleyres**, 21 stères hêtre et sapin, 19 tas de branches et divers, 4 pièces de charpente.
 Rendez-vous à 2 h. de l'après-midi à l'ancienne Pépinière. Gruyères, le 11 février 1924.
 Le Secrétariat communal.

Judi, jour de Foire et samedi et dimanche 16 et 17 février à l'Hotel de la Croix-Blanche, BULLE
GRANDS CONCERTS !
 donnés par les plus grands artistes de Genève, René BERSIN et Ginette, ainsi qu'ACARIUS, le roi des comiques.
 Se recommandent : **G. ROMANENS et la troupe.**

BANQUE POPULAIRE DE LA GRUYÈRE à BULLE
 Le coupon de dividende N° 27 de nos actions est payable dès ce jour, pour l'exercice 1923, à raison de 7 1/2 %, sous déduction de l'impôt fédéral, soit par **Fr. 14.55.**
 Bulle, le 11 février 1924. **La Direction.**

Articles de pêche.
Assortiment complet.
Marchandises 1^{er} choix.
PRIX TRÈS MODÉRÉS
TOFFEL & CASTELLA
 — BULLE —

COMMERCE DE CHIFFONS
Gros Fr. MOURLEVAT **Détail**
 — BULLE — Maison fondée en 1880
Achat aux meilleurs prix du jour de :
 métaux, chiffons, os, crins de porcs, de cheval et vache, peaux de lapins, etc.

La noblesse de la terre.

Huit Françaises viennent de recevoir la croix de la Légion d'honneur.
Toutes les huit sont cultivatrices et mères de famille.
Voici leurs glorieux états de service établis officiellement par l'Etat :

Mme Amet, cultivatrice, à Cornimont (Vosges) : mère de vingt-trois enfants, dont trois sont morts pour la France. Est encore entourée de dix-huit enfants, dont neuf vivent à ses côtés et sont occupés aux travaux de la terre.

Mme veuve Balluais, cultivatrice, à Andouillé (Mayenne) : a élevé quinze enfants dont deux sont morts pour la France. Les treize autres sont cultivateurs. Pendant la guerre, alors que sept de ses fils étaient mobilisés, a donné un effort remarquable qui lui a valu la reconnaissance générale.

Mme veuve Degrendel, cultivatrice, à Méteren (Nord) : restée veuve en 1913 avec huit enfants sur neuf qu'elle avait eus, a vu partir cinq de ses fils sous les drapeaux. Trois sont tombés au champ d'honneur. Avec la collaboration de ses deux filles, a dirigé une grande ferme, qui a subi deux avancées successives de l'ennemi et qui n'a cessé d'être en bordure immédiate du front de bataille. A reconstitué son exploitation, qui avait été entièrement détruite.

Mme veuve Dordogne, cultivatrice, à Bray (Eure-et-Loir) : mère de douze enfants, restée veuve avec dix enfants, dont elle a fait

des cultivateurs et dont un est mort pour la France ; est considérée dans la région comme le modèle des vertus rurales.

Mme veuve Esquieu, cultivatrice, à la Caille (Lot), mère de quinze enfants. Trois de ses fils et un de ses gendres sont tombés au champ d'honneur. Tous les autres sont restés à la terre et ses seize petits-enfants se destinent à l'agriculture.

Mme François Nicolas, cultivatrice, à Puy-Richard (Bouches-du-Rhône) : mère de douze enfants dont onze sont encore vivants.

Mme Turpin, cultivatrice, à Veauves (Drôme) : mère de treize enfants, titulaire de la médaille d'or de la famille française : est attachée à la terre depuis son plus jeune âge ; s'est distinguée par toute une vie de travail et d'honneur.

Mme veuve Vieren, cultivatrice, à Vieux-Berquin (Nord) : mariée en 1908, avait cinq enfants lorsque la guerre éclata. Son mari fut tué à l'ennemi. Restée avec sa petite famille en bas âge, a vu sa ferme entièrement détruite par les troupes allemandes. Elle échappa de peu au désastre avec ses cinq petits enfants. Dès que Vieux-Berquin fut dégagé, elle reconstitua son exploitation sous des bombardements presque journaliers. Lors de la ruée suprême en 1918, les Allemands anéantirent une seconde fois la ferme de Vieux-Berquin. Elle n'était plus qu'un amas de ruines. Lors de l'évacuation, Mme Vieren reentra une des premières dans la commune et reconstitua son exploitation.

Avertie par le propriétaire qu'il ne rebâtirait pas et que le domaine serait vendu, elle emprunta pour racheter la ferme.

J'aime mon canari !

Un abonné nous prie de reproduire les lignes suivantes :

Aujourd'hui il fait une bise mordante, mais il fait en même temps un bon soleil. Ma voisine a voulu que son canari ait sa part de soleil et elle a installé sa cage près de la fenêtre. « Ainsi, pense-t-elle, mon canari est un être privilégié, il est à l'abri du froid dans ma chambre chaude et, mieux que cela, je lui fais jouir de la chaleur du soleil par-dessus le marché. Quelle abondance de biens sur la tête d'un petit oiseau ; comme il doit bénir la main de sa bienfaitrice. Et dire qu'il y a des gens qui prétendent qu'on devrait ouvrir toutes les cages et laisser envoler tous les oiseaux prisonniers !

Quelle absurdité ! On devrait, au contraire, attraper le plus d'oiseaux possible, afin de leur faire goûter les joies de la captivité chez des personnes bien intentionnées. Du coup on ferait cesser bien des déprédations que ces volatiles commettent dans l'agriculture d'abord, ainsi que dans les jardins et autres lieux encore. Une fois en cage, ils ne multiplieraient plus à l'infini comme auparavant, autre avantage. Ensuite ils donneraient à beaucoup de personnes l'occasion de déverser sur eux les trésors

de leur cœur débordant d'amour pour le prochain. »

Ainsi déraisonne raisonnablement ma voisine sur le sujet des oiseaux en cage. Son raisonnement me fait souvenir de celui des amateurs de longues journées de travail.

D'abord ceux qui tiennent tant à prolonger la journée d'autrui, sont ceux qui n'en font pas lourd : ils aiment bien voir autrui vaquer à de saines et productives occupations, comme ce journaliste qui notait dernièrement : « que ça fait plaisir de voir dans nos fabriques, quand vient le soir, tous ces feux allumés vers les fenêtres et de penser que vers chaque lumière il y a un ouvrier qui travaille ! Quel amour du travail !

Ah ! si les ouvriers voulaient ! S'ils voulaient renoncer à tous ces syndicats, à toutes ces récriminations et ces agitations ; à tout ce bruit qu'on fait maintenant autour de « 2 misérables petites heures » ! S'ils voulaient s'en remettre à nous, comme nous multiplierions les attentions délicates. Rien ne serait trop beau, on dorénavant même la cage. Mais, pour cela, il faut être sage, il faut cesser ces résistances bêtes et ces amours immodérés de la liberté. On ne peut pourtant pas faire du bien à quelqu'un qui n'est pas là ! à quelqu'un qui se saoule de grand air et d'indépendance ! Si vous voulez du bon mouron, du bon mouron pour les oiseaux bien sages, soyez gentils, entrez dans la cage. J'aime tant mon canari !

Henri Duwallon.

Rentrée journalièrement

NOUVEAUTÉS-PRINTEMPS

Manteaux mi-saison

en gabardine, cover-coat, crêpe marocain et tissu Jacquard (Haute Nouveauté).

Costumes et Tailleurs

„DERNIÈRE CRÉATION“
Tissu de qualité.

Robes pour Dames

superbe choix, en serge, gabardine, crêpe marocain et soieries.

N.-B. Venez vous rendre compte de nos PRIX ET QUALITÉS !

MODES

Chapeaux mi-saison

en Soie, Laize fantaisie „Dernière Nouveauté“, Moire, Crêpe marocain et Imprimés, aux

PRIX LES PLUS BAS !

AU LOUVRE, BULLE

Seulement **jeudi 14 février**, à l'Hôtel de l'Union, 1^{er} étage, j'achète à très hauts prix

vieux dentiers

dents artificielles, débris d'or, argenterie, bijoux, antiquités, etc.
REYMOND, acheteur autorisé,
Magasins, Place du Pont, 3, LAUSANNE.

WIDMER & BLAIN

AMEUBLEMENT

Rue de Vevey

BULLE

Téléphone 149

Chambres à coucher,

Salles à manger.

Salons.

Tapis.

Rideaux.

Linoleums en tous genres.

Pour Chevaux de boucherie

adressez-vous directement à la BOUCHERIE CHEVALINE CENTRALE
Louve, 7, Lausanne
H. Verrey.
Abatage et paiement sûrs.
Camion-automobile.
Tél. boucherie 92.59. Apart. 92.60

VINS

de Bourgogne et de Bordeaux
Malaga doré, excellent fortifiant.
Eau de vie de pommes, 1.50 le lit.
Eau de vie de fruits, 1.30 le lit
2648 J. MORENO, Bulle.

Mises juridiques.

L'Office des Faillites de la Gruyère vendra, dans une salle particulière de l'Hôtel de la Couronne à SALES, le **vendredi 23 février 1924, dès quatorze heures**,

une scierie

très bien située à proximité de la gare, comprenant soie multiple et scie battante. Bel emplacement. Les conditions sont déposées au bureau de l'Office. 249

Prix d'estimation **fr. 30.000**.
L'Office des Faillites.

A vendre près de Bulle

une maison

d'habitation avec jardin. Rapport 3.400 francs par année.
S'adres. à **Publicitas, Bulle**, sous P 356 B. 162

A VENDRE

à distraire 5.000 pieds de foin et regain

1^{re} qualité.
S'adresser **CHAUBERT**, Pont-la-Ville. 257

APPARTEMENT

de 3 chambres et une cuisine, au centre de la ville

à louer

pour le 1^{er} avril prochain.
S'adres. à **Publicitas, Bulle**, sous P 373 B. 259

Tailleuse pr. dames

1^{er} diplôme.

Se recommande

Mlle C. HANSELMANN
La Condémine, BULLE

ON DEMANDE

une jeune fille

robuste pour aider aux travaux du ménage. Entrée de suite.
S'adresser à **Mme SAUER**, BROC-Fabrique. 376

PAILLE

A VENDRE 1 vagon de paille de froment, bottelée à petite pression.

S'adres. à **BERSIER Henri, Montet** (Broye).

A vendre

environ 7000 pieds de

foin et regain

à distraire ou à consommer sur place. On pourrait loger 15 pièces de bétail.

S'adres. à **Marie Fragnière**, au Village, **Avry-dev.-Pont**.

Commune de BROC Mise de bois de moule.

La Commune de BROC vendra, par voie de mises publiques, **60 moules de bois de foyard et quelques moules de bois de sapin**, situés „Damont de Prilaz“ et „aux Marches“.

Les mises auront lieu sur place, le **samedi 16 février** courant ; rendez-vous des miseurs à **1 1/2 h. précise près du Stand**.

Les conditions seront lues avant les mises.

Broc, le 6 février 1924.
Par ordre :
273 Secréariat communal.

A VENDRE

une **bicyclette Terrot**, état de neuf, ainsi qu'un **Accordéon chromatique**,

S'adres. à **Publicitas, Bulle** sous P 380 B. 275

SELLIER-TAPISSIER

Le soussigné a l'avantage d'informer l'honorable public de

BROC et environs qu'il ouvrira, dès le 20 février prochain, dans l'immeuble Morand en face du Café des Montagnards, un atelier de sellier-tapissier.

Il s'efforcera, par un travail prompt et soigné, de satisfaire son honorable clientèle. 282

Travail à domicile. Prix modérés.

Se recommande

François MAGNIN

A VENDRE une carabine

ayant très peu servi et pouvant se transformer.
S'adresser à **J. RUEDI, La Tine** (M. O. B.). 281

On demande

pour tout de suite **un domestique** de toute confiance, fort et robuste, sachant traire, ainsi que conduire les chevaux ; de même **un jeune homme pour aider dans une laiterie en Savoie**.

S'adres. à **Publicitas, Bulle**, sous P 391 B.

ON DEMANDE

un **apprenti-fromager**, fort et robuste, pour le 1^{er} mars.
S'adresser à la **laiterie d'E-charlens**.

A louer

à **Broc**, un **joli appartement** de 2 chambres et cuisine, à 15 minutes de la fabrique.
S'adres. à **Publicitas, Bulle**.

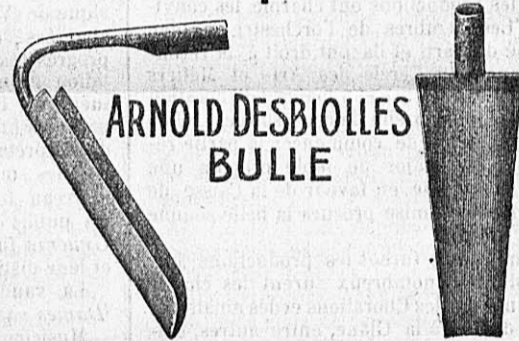
Occasion exceptionnelle

AUTO FIAT 14 HP.

parfait état de marche, lumière électrique, cadran kilométrique etc., à vendre pour cause de double emploi.

S'adresser par écrit sous chiffres **P. 681 F.** à **Publicitas S. A.** à Fribourg.

Tous OUTILS pr. DRAINEURS



Mélange excellent de cafés

1/2 café de malt Kneipp
1/2 café colonial
donnent un café irréprochable et bon marché, pauvre en caféine, qui convient à chacun.

Pour les enfants, toutefois, on emploie exclusivement le café de malt Kathreiner-Kneipp. Recommandé par les médecins. 1968

ANNONCEZ

dans les journaux. Le journal est votre meilleur collaborateur. Et surtout, ne faites rien au petit bonheur, mais demandez des devis et des renseignements sur les organes de presse. Publicitas fournit des projets pour tous genres de publicité, et en particulier textes et dessins pour annonces.
Ne faites pas de publicité sans passer

par l'intermédiaire de

PUBLICITAS

BULLE

et de ses Services Techniques.